

Introduction à la finance d'entreprise

Les bases du bilan

Ce cours vous est proposé par Fatmatül PRALONG, enseignante agrégée en sciences économiques, Sorbonne Université et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Le bilan financier

- 1. Dans la colonne de droite du bilan financier, nous avons :**
 - a. les immobilisations, les créances et les stocks
 - b. les capitaux propres et l'endettement financier
 - c. les capitaux permanents et l'endettement à moins d'un an
- 2. Dans la colonne gauche du bilan financier, nous avons :**
 - a. l'actif économique
 - b. la rentabilité économique
 - c. les immobilisations et le fonds de roulement
- 3. Le besoin en fonds de roulement est obtenu de la façon suivante :**
 - a. immobilisations + Créances – Dettes d'exploitation
 - b. créances + Stocks – Dettes financières
 - c. stocks + Créances – Dettes d'exploitation
- 4. La rentabilité économique est calculé en faisant le rapport entre :**
 - a. résultat d'exploitation et l'actif économique
 - b. résultat de l'exercice et les capitaux engagés
 - c. les dettes financières et le résultat net

5. Le fonds de roulement correspond à la différence entre :

- a. emplois stables et ressources stables
- b. ressources stables et emplois stables
- c. actif économique et capitaux engagés

Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la finance d'entreprise, Fatmatül Pralong, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.